

Offre Disney+ pour le Compte Intelli CIBC^{MC} et le Compte Intelli CIBC Plus

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente Offre :

« **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent tout Client admissible;

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et

« **Modalités** » s'entend des présentes modalités qui régissent cette Offre.

1. Offre

L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »). L'*Offre Disney+ pour le Compte Intelli CIBC et le Compte Intelli CIBC Plus* (l'« **Offre** ») commence le 15 août 2023 à 0 h 01 (HE) et se termine le 16 octobre 2023 à 23 h 59 (HE) (la « **Période de l'offre** »). L'Offre est un remboursement des frais d'abonnement mensuels (plus les taxes, le cas échéant) du service de diffusion en continu Disney+ pour une période allant jusqu'à six (6) mois consécutifs (la « **Prime** »). En date du 15 août 2023, les frais d'abonnement mensuels du service de diffusion en continu Disney+ sont de 11,99 \$ CA (plus les taxes, le cas échéant) et peuvent être modifiés à la discrétion de Disney+ et conformément au Contrat d'abonnement de Disney+. Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence pour vous abonner à Disney+.

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui : i) ont atteint ou dépassé l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence; ii) ouvrent leur premier **Compte Intelli CIBC** (ce qui comprend les comptes assortis de l'avantage **Départ Intelli CIBC** ou de l'avantage du **Programme Intelli CIBC pour étudiants**) ou **Compte Intelli CIBC Plus** admissibles (collectivement appelés un « **Compte** »); et iii) de 2019 au moment de l'ouverture du Compte, n'étaient pas titulaires (ni cotitulaires) d'un compte chèques CIBC, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels. Les employés actuels ou retraités de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à l'Offre. Cette Offre peut être combinée à l'*Offre de 350 \$ pour le Compte Intelli CIBC et le Compte Intelli CIBC Plus*, à l'*Offre de 125 \$ pour les comptes assortis de l'avantage Départ Intelli CIBC ou l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants* et à l'*Offre de remboursement des frais pour le Compte Intelli CIBC Plus*. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucune autre offre, à aucune autre prime, ni à aucun autre rabais lié à un compte chèques. Les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité susmentionnées et respectent les présentes Modalités, tel que le détermine la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme des « **Clients admissibles** ». Dans le cas des comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles au moment d'ouvrir le Compte.

Les Clients admissibles peuvent être nouvellement abonnés ou déjà abonnés à Disney+. Prenez note que si vous avez déjà un ou des abonnements à Disney+, ils seront actifs simultanément et des frais vous seront facturés pour chacun d'eux, à moins que vous preniez les mesures nécessaires pour éviter les abonnements et les frais en double. Pour en savoir plus, consultez le [Centre d'assistance Disney+](#).

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à recevoir la Prime, vous devez suivre les étapes ci-dessous :

Étape 1 : Ouvrir un Compte.

Dans le cas des Comptes ouverts à distance, nous pourrions vous demander de vous rendre à un centre bancaire CIBC pour fournir votre signature afin de terminer l'ouverture du Compte, auquel cas vous devrez le faire dans les 7 jours suivant l'ouverture du Compte.

Étape 2 : Fournissez une adresse courriel valide pour l'un ou l'autre des titulaires de compte au moment d'ouvrir le Compte. Si nous n'avons pas d'adresse courriel valide au dossier, vous serez exclu de l'Offre.

Offre Disney+ pour le Compte Intelli CIBC^{MC} et le Compte Intelli CIBC Plus

Étape 3 :

Dans le mois qui suit le mois de l'ouverture du Compte, souscrivez à un **abonnement mensuel** au service de diffusion en continu Disney+ et établissez des paiements mensuels à partir de votre Compte. Vous devez utiliser la Carte de débit Avantage^{MD} CIBC associée à votre Compte pour effectuer les paiements. Inscrivez simplement votre nouveau numéro de Carte de débit Avantage CIBC dans la section de facturation des cartes de crédit en ligne à l'adresse www.disneyplus.com/fr-ca quand vous vous abonnez.

Vous devez accepter le Contrat d'abonnement de Disney+ (accessible à l'adresse <https://www.disneyplus.com/fr-ca/legal/contrat-d'abonnement>) pour vous y abonner.

Afin d'obtenir la Prime chaque mois pendant une période allant jusqu'à six mois (la « **Période de prime** »), vous devez maintenir votre abonnement à Disney+ et effectuer des paiements mensuels consécutivement. Si vous décidez de mettre fin à votre abonnement, vous ne recevrez pas la Prime. À la fin de la Période de prime, votre abonnement à Disney+ se renouvellera automatiquement au tarif d'abonnement mensuel en vigueur (plus les taxes, le cas échéant), sauf si vous l'annulez plus tôt.

L'achat mensuel d'un abonnement à Disney+ doit être effectué directement sur le site www.disneyplus.com/fr-ca. Les achats par abonnement effectués au moyen d'applications mobiles, de tiers fournisseurs ou de plateformes, ainsi que les opérations effectuées auprès de services de traitement des paiements à un tiers (p. ex., PayPal) sont exclus de cette offre. Pour être admissibles, les opérations doivent être effectuées en dollars canadiens.

4. Limites de l'offre

Limite d'une (1) Prime par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime est offerte par Compte. La Prime ne sera appliquée qu'une seule fois par Client admissible, même si vous utilisez la Carte de débit Avantage CIBC pour payer un autre abonnement ou plusieurs abonnements à Disney+. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse courriel ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion).

5. Exécution et modalités de l'Offre

Si vous êtes admissible à la Prime, les frais d'abonnement mensuels plus les taxes pour Disney+ (montant actuel de 11,99 \$ CA plus les taxes) (tels qu'ils figurent comme une seule opération sur votre relevé) seront crédités directement au Compte dans les trente (30) jours suivant le mois au cours duquel le paiement est effectué au moyen de votre Carte de débit Avantage CIBC, jusqu'à concurrence de six (6) versements mensuels consécutifs.

Si plusieurs Comptes admissibles sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit de porter la Prime au crédit du Compte de son choix, à son entière discrétion. La Prime doit être acceptée telle quelle et ne peut être transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime ne sera autorisé.

Si vous ne recevez pas la Prime, vous disposez de neuf (9) mois à compter du mois suivant l'ouverture du Compte pour nous informer que la Prime n'a pas été reçue. Si vous ne nous en informez pas d'ici là, vous serez réputé avoir renoncé à votre droit à la Prime et ne pas être admissible à l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert, actif et être en règle pendant au moins un (1) an après le mois au cours duquel le Compte a été ouvert. Si vous changez votre Compte pour un autre ou si vous le fermez, nous nous réservons le droit de révoquer votre admissibilité à la Prime ou, si la Prime a été versée, nous nous réservons le droit de retirer le montant de la Prime de votre Compte.

L'Offre et l'utilisation du service de diffusion en continu Disney+ sont assujetties aux modalités énoncées ici, au Contrat d'abonnement de Disney+ (accessible à l'adresse <https://www.disneyplus.com/fr-ca/legal/contrat-d'abonnement>) qui est un contrat entre vous et Disney+ pouvant être modifié de temps à autre, ainsi qu'à la Politique de protection de la vie privée de The Walt Disney Company (accessible à l'adresse <https://www.disneyplus.com/fr-ca/legal/privacy-policy>). Nous vous invitons à lire ces modalités.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités. La Banque CIBC n'est pas responsable des contestations ou des demandes de renseignements liées aux services d'abonnement de Disney+.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse.

Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément que nous, nos mandataires et nos représentants pouvons conserver, communiquer, utiliser et divulguer les renseignements personnels soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (accessible au www.cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html). Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne souhaitent pas fournir leur adresse courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront tout de même ouvrir un Compte Intelli CIBC (ce qui comprend ceux qui sont assortis d'avantages supplémentaires, le cas échéant) ou un Compte Intelli CIBC Plus. Les Clients admissibles qui ont reçu l'Offre peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en cliquant sur le bouton « Se désabonner » dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

^{MD/MC} Marque de commerce de la Banque CIBC. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.